

Située à mi-chemin entre Montréal et Sherbrooke, la Ville de Granby profite d'un positionnement géographique stratégique. Elle offre un milieu de vie accueillant avec ses quelques 70 000 citoyennes et citoyens, notamment par ses nombreux espaces verts, ses pistes cyclables, sa vie culturelle en effervescence ainsi que ses festivals.

<b>Titre d'emploi :</b>	Technicienne ou technicien en aménagement
<b>Service :</b>	Service de l'aménagement et de la protection du territoire Division urbanisme et aménagement du territoire
<b>Statut de l'emploi :</b>	Temporaire temps plein (2 ans)
<b>Période d'affichage :</b>	12 janvier au 5 février 2023

Sous la supervision de la coordonnatrice ou du coordonnateur à l'aménagement du territoire, vous vous occupez du traitement et voyez à l'émission des permis et certificats d'autorisation des demandes dans le cadre des règlements discrétionnaires (des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des demandes de dérogation mineure). Vous effectuez les inspections, rédigez des rapports, lettres et constats d'infraction. Vous êtes en contact avec les citoyennes et citoyens, voyez à l'application des règlements d'urbanisme. Vous accomplissez toute autre tâche connexe à vos devoirs et responsabilités.

#### Exigences du poste

- Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en aménagement et urbanisme ou en architecture ;
- Justifier deux années d'expérience dans des fonctions similaires ;
- Posséder une connaissance du Code national du bâtiment ;
- Manifester des aptitudes pour le travail d'équipe, et faire preuve d'autonomie ;
- Avoir le sens de la planification et de l'organisation, une capacité d'analyse, de synthèse et des habiletés de rédaction ;
- Démontrer un intérêt marqué pour le travail auprès du public et faire preuve de tact et diplomatie ;
- Avoir une grande capacité d'adaptation et pouvoir travailler avec des échéanciers serrés ;
- Faire preuve de rigueur, d'efficacité et avoir le sens des priorités ;
- La connaissance du milieu municipal sera considérée un atout.

La semaine régulière de travail à ce poste est de 35 heures basée sur un horaire de **4.5 jours** (termine à 12h30 le vendredi) avec possibilité de **télétravail**. La rémunération est établie selon la convention collective en vigueur régissant les fonctionnaires municipaux, soit 31,62 \$ l'heure (minimum) à 39,21 \$ l'heure (maximum). Le poste est temporaire pour une durée de **2 ans**.

Les personnes intéressées sont priées de créer leur profil de candidature avant la date de fin de l'affichage. La Ville de Granby remercie à l'avance toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt.

*La Ville de Granby applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour ces dernières, certaines mesures d'adaptation peuvent également être offertes pour le processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.*